

Se syndiquer aujourd'hui ...

Une nécessité !

À Solidaires Finances Publiques ...

Une évidence !



Même si dans notre administration, le taux de syndicalisation (tout particulièrement à Solidaires Finances Publiques) est important, encore trop d'agentes et d'agents, nouvelles et nouveaux ou plus ancien.nes, se demandent toujours à quoi sert un syndicat, et quelle est l'utilité de se syndiquer ?

Ces questions sont légitimes, et nous allons essayer de vous démontrer tout au long de ce Pavé dans la Loire spécial, que se syndiquer aujourd'hui est plus que jamais une nécessité, et se syndiquer à Solidaires finances Publiques une évidence !

Une nécessité pour être accompagné, soutenu, aidé, défendu : Notre carrière professionnelle est longue et malheureusement au vu des réformes successives notamment celles des retraites, elle est même appelée à être de plus en plus longue. Dès le début de notre carrière à la DGFiP et tout au long de son déroulé, l'aide des organisations syndicales et en particulier celle de Solidaires Finances Publiques est importante et elle l'est de plus en plus dans le contexte dégradé que nous connaissons.

Adhérer pour être accompagné.e dans tous les actes de gestion. Adhérer pour être soutenu.e et faire valoir ses droits et garanties. Se syndiquer pour être défendu.e face à l'arbitraire. Se syndiquer pour être aidé.e pour les oraux des concours mais aussi pour faire face à certaines difficultés financières exceptionnelles. En effet, nos dispositifs de «la caisse de Solidarité» (réservés aux adhérentes et adhérents) peuvent aider à affronter ces difficultés et à y faire face.

Une nécessité pour être informé et comprendre : Parce que nous défendons la transparence, Solidaires Finances Publiques informe régulièrement les agentes et agents en rédigeant et publiant sur nos divers supports d'informations. Sur le site national, un accès spécifique est réservé aux adhérentes et adhérents.

Lors du confinement de mars 2020, Solidaires Finances Publiques a démontré toute son implication et son utilité.

Adhérer à Solidaires Finances Publiques, permet également d'avoir accès à des formations relatives à nos carrières mais aussi à des formations articulées autour de diverses thématiques organisées avec d'autres structures de notre Union Syndicale interprofessionnelle Solidaires.

Une nécessité pour participer et agir : Être adhérente et adhérent à Solidaires Finances Publiques, c'est pouvoir participer à la vie de son organisation syndicale où chaque voix compte. Au plus près des agentes et des agents, Solidaires Finances Publiques est un syndicat, technicien, de propositions mais aussi et surtout un syndicat combatif. En cela, nous ne cesserons de nous mobiliser pour défendre nos missions, le service public de proximité, nos conditions de travail. Nous luttons contre toutes les discriminations, pour plus d'égalité, pour la transformation de la société.

Solidaires Finances Publiques 44

2 rue du Gal Margueritte 44000 Nantes

02.51.12.87.09

La Balf :

solidairesfinancespubliques.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Le site :

<http://sections.solidairesfinancespubliques.info/440/>

La page Facebook :

<https://www.facebook.com/Solidaires-Finances-Publiques-44>



Adhérer à Solidaires Finances Publiques ?

Une évidence !

Du Syndicat Unifié des Contributions Directes à Solidaires Finances Publiques ... une très belle histoire

Au début des années 60, un événement majeur survient dans le paysage syndical : la création du Syndicat Unifié des Contributions Directes et des Services Fusionnés, né de la fusion du Syndicat des Cadres (FO), et du Syndicat Autonome des agents et cadres des Contributions Directes.

En 1961, les deux organisations constatant l'identité de leur orientation ont envisagé la création d'un Syndicat Unifié des Contributions Directes, étape sur la voie d'un regroupement plus large au niveau de la D.G.I (Direction Générale des Impôts).

Ce projet a été approuvé par les adhérentes et adhérents des deux groupements, consultés individuellement par voie de référendum. Pour les deux syndicats, l'autonomie — ou plutôt la « non-affiliation » est perçue comme le passage indispensable pour réaliser une union plus large. Le phénomène d'entraînement est assez rapide puisque le nombre d'adhérentes et d'adhérents passe rapidement de 5 000 à 8 000.

Le Syndicat Unifié devient ainsi nettement majoritaire aux Contributions Directes en regroupant 80 % des agentes et agents en 1964.

En octobre 1968 au congrès de Dax, le SNU CD devient le SNUI (Syndicat National Unifié des Impôts). Le congrès estime que la transformation en syndicat unifié des impôts est une nécessaire adaptation aux nouvelles structures administratives qui permet de maintenir la cohésion entre les adhérent.es, qui laisse intacte ses possibilités d'évolution et qui donne aux adhérentes et adhérents la faculté d'approfondir leur réflexion sur la mutation que les événements de mai 1968 ont fait subir au syndicalisme. Le SNUI est né, il compte à cette date 10 000 adhérentes et adhérents.



En 1982, le SNUI devient la première organisation syndicale de la DGI, confirmant ainsi sa progression en termes de représentativité dans les instances paritaires de la DGI. En 1990, la création de la fédération des syndicats unitaires (FDSU) permet de rassembler au ministère des finances des syndicats partageant des valeurs communes.

C'est au sein de cette fédération que le SNUI à la DGI et le SPASET (Syndicat Professionnel Autonome des Services déconcentrés du Trésor) au Trésor Public se rapprochent. Le SNUI franchit alors une nouvelle étape vers le renforcement d'un syndicalisme de réflexions, de propositions et d'actions.

Le SNUI, de par sa liberté de fonctionnement, d'expression et d'action intervient résolument pour construire une société plus juste, plus humaine et plus solidaire. Indépendant dans son fonctionnement, le SNUI laisse ses militantes et ses adhérent.es libres de tout choix individuel en matière d'engagement politique ou associatif, tout en réaffirmant néanmoins le rejet de toutes formes d'intolérances. Attentif en permanence aux attentes de ses adhérent.es et des agent.es de la DGI, le SNUI assure avec détermination la défense individuelle et collective des agent.es dans les instances paritaires (nationales et locales).

En 2004, lors des élections professionnelles à la DGI, le SNUI recueille 44,96 % des voix et la FDSU passe deuxième fédération des finances. En parallèle le SPASET devient SU au Trésor avec l'intégration de militantes et de la CFDT Trésor Public qui la quittent compte-tenu des désaccords politiques au sein de la confédération. SU au Trésor devient ensuite SUD Trésor.



Bien qu'opposés à la fusion des directions des impôts et du Trésor, qui a abouti à créer en **2008** la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les deux syndicats s'adaptent à ce nouveau contexte et créent l'union SNUI - SUD Trésor le 9 décembre 2009 par la fusion du Syndicat National Unifié des Impôts (SNUI), et de SUD Trésor.

Cette fusion est le résultat d'un long processus de rapprochement de certains syndicats autonomes des grandes confédérations via notamment un regroupement interprofessionnel G10 (le Groupe des Dix) dont le SNUI a été parmi les fondateurs et dans lequel les syndicats SUD ont par la suite adhéré. Le G10 se structurera par la suite pour devenir l'Union Syndicale interprofessionnelle Solidaires.

Lors des premières élections aux commissions paritaires de la DGFIP, Solidaires recueille 33 % des voix et est ainsi devenue la première organisation syndicale (qu'elle est toujours). Le syndicat revendique 20 000 des 100 000 membres de l'Union Syndicale Solidaires.

En 2012, les adhérentes et adhérents sont appelés par référendum à se prononcer sur un nouveau nom. Le syndicat prend officiellement le nom de Solidaires Finances Publiques le 27 juin 2012.



En 2021, l'histoire continue à être écrite par l'ensemble des adhérentes et adhérents...

Section 44

Qui nous sommes, les instances, nos actions, l'intersyndicale



Solidaires Finances Publiques défend à la fois un syndicalisme de terrain au plus près des agentes et des agents, un syndicalisme de transformation sociale, et un syndicalisme combatif. Ainsi, la satisfaction des revendications des agentes et des agents, l'amélioration de leurs conditions de travail, et leur défense individuelle et collective sont nos fondements et nos priorités.

Fort de ses valeurs et de ses pratiques, Solidaires Finances Publiques occupe ainsi la place de première organisation syndicale de la DGFIP, de la DRFIP 44 et de notre ministère.

Technicité, indépendance, démocratie, solidarité, unité, transparence, autant de valeurs fondamentales que Solidaires Finances Publiques défend pour une société plus juste, plus humaine et plus solidaire.

La section Solidaires Finances Publiques 44, c'est près de 300 adhérent.es soit 20 % des agent.es. Nos correspondantes et correspondants sont présent.es, sur tous les sites et sont vos interlocutrices et interlocuteurs au quotidien.



Les instances

Le Comité Technique Local (CTL) est un organisme consultatif compétent sur tous les sujets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, à la modernisation des services et des techniques de travail, à la formation professionnelle. Il est également informé sur le rapport annuel d'activité et sur la gestion des crédits, sur la politique informatique, etc. Il est composé d'élu.es du personnel (10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléant.es). Solidaires Finances Publiques 44 lors des dernières élections professionnelles de décembre 2018 a obtenu pour ce nouveau mandat de 4 ans, 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléant.es. Nous avons ainsi conforté notre première place.

Les commissions administratives paritaires locales (CAPL) ont perdu une partie leur compétence notamment au niveau des mutations et des listes d'aptitude. Néanmoins elles sont toujours chargées de donner un avis sur des actes de gestion qui impactent la situation individuelle de chaque agent.e : appels de notation, refus de télétravail, refus de temps partiel, refus de congés formation ... Solidaires continue au travers de ses élu.es et expert.es de se battre pour défendre les droits des agent.es.

Comité Hygiène et Sécurité Condition de Travail (CHSCT). De compétence inter-directionnelle Finances, il traite de tous les sujets relatifs à l'hygiène, la sécurité et aux conditions et à l'organisation du travail. Il est composé de représentant.es des personnels (7 titulaires et 7 suppléant.es) et de l'administration. Solidaires détient 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléant.es.



Conseil Départemental d'Action Sociale (CDAS) Le Conseil Départemental d'Action Sociale (CDAS) siège à titre consultatif sur les sujets relatifs à l'action sociale (restauration administrative, logements sociaux, arbre de Noël, etc.). Il développe des actions locales à vocation touristique ou culturelle, à travers le budget d'initiatives locales. Comme pour les CHSCT, les représentant.es de Solidaires Finances Publiques siègent au CDAS au sein de la Fédération Solidaires aux Finances. Solidaires Finances détient 3 sièges sur 11.

Suite à la loi de Transformation de la Fonction publique du 06/08/2019, les CTL et CHSCT seront fusionnés et remplacés par le Comité Social d'Administration. Celui-ci comportera obligatoirement à partir de 200 agent.e.s une formation en santé, sécurité et conditions de travail.

Les militant.es de Solidaires Finances publiques, rejoints par de jeune.s agent.es, continueront de s'adapter pour défendre encore et toujours les collègues face à une administration toujours plus encline à rogner le droit des agent.es ! Elles et ils continueront, malgré la suppression des CHSCT, à porter avec force les sujets de prévention des risques professionnels.

Nos actions

Nous faisons vivre nos valeurs au quotidien, à tous les niveaux, pour défendre les conditions de travail des collègues, pour conquérir de nouveaux droits, nous portons nos revendications dans chaque instance, par des déclarations liminaires, par nos interventions, nous participons toutes les fois où cela est possible, dans un esprit d'unité, à des actions, rassemblements dans le cadre intersyndical.

L'intersyndicale

Nous participons à faire vivre l'intersyndicale sur tous les sujets où nous avons un socle commun de valeurs avec les autres organisations syndicales car nous pensons que l'unité est importante pour gagner nos combats..



Nos engagements

Les engagements de Solidaires Finances Publiques sont directement liés à notre syndicalisme, qui est un syndicalisme de transformation sociale. C'est une approche syndicale qui ne limite pas son activité à la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses de son champ professionnel et qui conçoit donc son action de façon plus transversale, et affirme la nécessité de se battre contre l'organisation sociale actuelle du travail.



Concrètement, en tant que syndicat des Finances Publiques, nous nous considérons légitimes à avoir une réflexion «politique» dans le sens noble et premier du terme, l'organisation de la société, sur les sujets pour lesquels nous avons une certaine expertise : impôts et distribution des richesses, gestion publique et services publics. Travailler en interprofessionnel via notre union syndicale, et avec d'autres organisations du mouvement social (associations, collectifs...) nous permet d'enrichir notre vision, nos argumentaires, et de trouver des alliés dans nos combats.

ATTAC : nous sommes membres fondateurs d'ATTAC, qui a 20 ans

Fondée en 1998, Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) est une association internationale qui milite pour la justice sociale et environnementale et conteste le pouvoir pris par la finance sur les peuples et la nature. ATTAC s'inscrit dans une orientation altermondialiste : un autre monde est possible. Nous participons aux instances d'ATTAC et à ses différentes actions contre la fraude fiscale.

Égalité Femmes/Hommes

Le combat syndical pour l'émancipation des travailleurs a pendant longtemps mis de côté le combat pour l'émancipation des travailleuses. C'est un sujet qui doit être pris dans toutes ses dimensions, et si de nombreuses victoires ont été acquises, il reste encore un long chemin à parcourir, dans la société et aussi dans notre administration. Notre syndicat s'empare de ce sujet par :

- la lutte pour l'Égalité professionnelle, toujours pas acquise dans la Fonction Publique,
- les Journées intersyndicales Femmes (Solidaires, CGT, FSU), journées d'échanges et de formation,
- la campagne 8 mars (journée internationale des droits des femmes) et celle du 25 novembre (journée de lutte contre les violences faites aux femmes).

Fiscalité et sans-papiers

Dans le combat pour l'égalité des droits de l'ensemble des travailleuses et travailleurs, une de nos revendications est la régularisation globale des sans-papiers. Ils sont souvent accusés d'être des parasites de la société en raison des aides qu'ils reçoivent, mais nos campagnes avec d'autres organisations ont démontré que les cotisations sociales, et les impôts qu'ils paient ne leur donnent aucun droit : ni sécu, ni retraite, ni droits au chômage. De plus, le travail au noir provoque un important manque à gagner pour les cotisations sociales. Nous organisons chaque année des permanences fiscales auprès des sans-papiers.

PPFJ : Plate-Forme Paradis Fiscaux et Judiciaires

Née en 2005 d'un groupe de travail sur l'évasion fiscale, la "Plate-forme paradis fiscaux et judiciaires" réunit 19 organisations, dont ATTAC et Solidaires Finances Publiques. C'est un socle pour nos réflexions syndicales pour lutter contre l'évasion fiscale.

UFE : Union des syndicats des impôts et des douanes européens

Cette union est un véritable outil de réflexion sur une harmonisation des douanes et impôts au niveau européen, la lutte contre les paradis fiscaux, et aussi d'échanges au plan européen sur les réformes et attaques en cours sur notre champ professionnel.

VISA : Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (collectif intersyndicale antifasciste)

Si notre syndicalisme se revendique d'une indépendance totale par rapport aux partis politiques, le syndicalisme de transformation sociale a toujours été opposé aux idées d'extrême droite. Car elles sont en totale opposition avec nos valeurs (combat contre le racisme, l'homophobie, le sexisme, etc...) et aussi parce que les organisations d'extrême droite ont toujours prôné la disparition des syndicats, hormis les syndicats d'entreprises, aux ordres du patronat. Par les formations et bulletins d'information, notre syndicalisme se renforce contre les tentatives d'infiltration des idées d'extrême droite dans le mouvement social.



adhÉrez



Adhérer à Solidaire Finances Publiques... Pourquoi ?

Solidaires Finances publiques ne pourrait pas exister sans ses adhérentes et adhérents.

Adhérer à un syndicat, c'est partager ses valeurs et aussi lui permettre de vivre et de faire vivre vos revendications.

Solidaires Finances Publiques n'est financé que par les cotisations de ses adhérentes et adhérents.

Les valeurs et les pratiques de Solidaires Finances Publiques (Unité, Indépendance, Proximité, Combativité, Technicité et Convivialité) ont été largement confirmées par les élections professionnelles de décembre 2018 qui l'ont placée comme 1ère force des agentes et agents de la DGFIP et du Ministère.

Le paiement d'une cotisation syndicale n'est pas neutre, il constitue un engagement.

- 1 – C'est s'inscrire dans une démarche collective.
- 2 – C'est défendre son travail, ses missions, le service public.
- 3 – C'est participer au débat démocratique du syndicat.

En adhérant à Solidaires Finances Publiques, vous apportez votre parole et défendez ensemble les objectifs du syndicat : défendre les intérêts moraux et financiers des agentes et agents de la DGFIP. Vous vous inscrivez dans le débat citoyen sur la justice fiscale et pour une société plus juste.

Être adhérent.e c'est recevoir des informations régulières (l'Unité, info-adhérent.e), participer à des formations syndicales, c'est une mise à jour en temps réel de votre espace adhérent, c'est une aide pour les concours, c'est être défendu.e dans toutes les instances locales et nationales : être adhérent.e c'est être au cœur de la DGFIP et de notre société.

Bulletin d'adhésion 2021

Solidaires Finances Publiques
44

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :
 Marie Annick BIRE, PCRFP St Nazaire

IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation → Temps partiel %

Informations professionnelles

Service :

Site :

@

{

Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso :

@

{

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairesfinancespubliques.org

Je souhaite recevoir des informations par mail OUI NON Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques OUI NON

Le barème des cotisations 2021

GRADES		EHELONS												
		CATEGORIES pour les Chefs de Service Comptable												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	Agents « Pacte » / Berkani	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Agents contractuels de droit public	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Auxiliaires de service et de bureau	39	39	39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Contractuels Hypothèques	59	65	71	76	80	86	89	-	-	-	-	-	-
	Contractuels (régisseurs)	52	62	65	71	74	82	86	-	-	-	-	-	-
C	Agents administratifs ou techniques stagiaires	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Agents administratifs ou techniques	-	72	72	72	72	72	78	79	81	84	89	91	-
	Agents administratifs ou techniques principaux 2ème classe	50	73	77	78	79	83	88	90	92	94	96	99	-
	Agents administratifs ou techniques principaux 1ère classe	-	-	88	90	93	93	95	99	103	108	-	-	-
B	Contrôleurs élèves / Techniciens géomètres élèves	63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Contrôleurs 2ème classe / Techniciens géomètres	90	90	92	93	94	96	102	105	109	111	114	118	126
	Contrôleurs 1ère classe / Géomètres	94	95	96	98	101	103	106	110	113	115	118	127	132
	Contrôleurs principaux / Géomètres principaux	103	106	109	113	117	125	129	135	143	147	149	-	-
A	Inspecteurs élèves (ENFIP)	69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs	110	113	118	125	133	141	153	157	171	186	194	-	-
	Inspecteurs spécialisés	129	131	141	144	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs comptables	-	149	152	157	166	176	185	190	204	211	226	-	-
A+	Inspecteurs divisionnaires Classe normale	205	215	223	230	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs divisionnaires Classe normale Comptables	276	282	298	304	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs divisionnaires Hors classe	228	236	259	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs divisionnaires Hors classe	Echelon spécial : 273												
	Inspecteurs divisionnaires Hors classe Comptables	353	364	384	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs divisionnaires Hors classe Comptables	Echelon spécial : 401												
	Inspecteurs divisionnaires Hors classe Chef Service Comptable	-	565	495	444	419	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs principaux	208	225	236	240	267	279	302	310	320	332	-	-	-
	Inspecteurs principaux Comptables	270	282	304	307	322	341	353	364	383	397	-	-	-
	Inspecteurs principaux Chef de Service Comptable	-	565	495	444	419	-	-	-	-	-	-	-	-
	Administrateurs des Finances Publiques adjoints	279	298	308	350	363	378	-	-	-	-	-	-	-
	Administrateurs des Finances Publiques adjoints HEA	Echelon spécial : 401												
Administrateurs des Finances Publiques adjoints Chef de Service Comptable	635	565	495	444	419	-	-	-	-	-	-	-	-	
A++	Administrateurs des Finances Publiques	390	414	436	460	494	-	-	-	-	-	-	-	
	Administrateurs Finances Publiques Chef Service Comptable	634	565	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AGFIP Classe normale	472	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AGFIP 1ère classe	588	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AGFIP Classe exceptionnelle	821	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

COTISATION DES RETRAITES	
Pension mensuelle perçue	Montant
Jusqu'à 1 100 €	19 €
de 1 101 à 1 250 €	23 €
de 1 251 à 1 400 €	26 €
de 1 401 à 1 550 €	37 €
de 1 551 à 1 750 €	43 €
de 1 751 à 2 100 €	49 €
de 2 101 à 2 500 €	61 €
de 2 501 à 2 800 €	74 €
de 2 801 à 3 300 €	91 €
de 3 301 à 3 800 €	106 €
de 3 801 à 4 300 €	122 €
Au-delà de 4 300 €	130 €

En cas de temps partiel la cotisation est au prorata du temps de travail.